Nations Unies S/2001/571/Corr.1

Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juin 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

Rectificatif

Le paragraphe 9 *devrait se lire* comme suit :

9. L'application de ces mécanismes, ainsi que la réaction rapide du Bureau du Haut Représentant aux manquements de responsables de la police qui ne relèvent pas de la MINUBH (tels que ministres et personnel administratif), sont des outils essentiels pour améliorer le fonctionnement de la police. En février 2001, le chef de la police de Bratunac et le responsable de la police judiciaire se sont vu retirer leur autorisation et plusieurs policiers ont fait l'objet de rapports de non-observation pour ne pas avoir pris, à plusieurs reprises, les mesures qui s'imposaient face à des crimes graves commis contre des Bosniaques qui rentraient chez eux. À la suite d'émeutes à Mostar et à Grude, lors d'une perquisition dans la Banque Herzegovacka le 6 avril, six commissaires de police se sont vu retirer leur autorisation pour avoir signé une déclaration refusant l'autorité de la Fédération. Le Haut Représentant a dû aussi remplacer le Ministre (croate) de l'intérieur et trois hauts responsables de l'administration. La police n'ayant pas maintenu l'ordre lors de cérémonies de pose de la première pierre de nouvelles mosquées à Trebinje et à Banja Luka au début mai, le chef de la police de Trebinje a été révoqué et le chef de la police judiciaire a fait l'objet d'un rapport de non-observation. À Banja Luka, cinq policiers ont été suspendus, le Gouvernement a accepté la démission du Ministre de l'intérieur et du chef du centre de sécurité publique et, malheureusement, a démis de ses fonctions le Ministre adjoint de l'intérieur sans l'intervention et le dévouement duquel les arrangements en matière de sécurité auraient été encore plus inefficaces. La MINUBH surveille l'enquête menée par la police locale en vue d'intenter des poursuites pénales contre les auteurs des violences, et ce d'autant plus que les charges retenues contre eux devraient être graves, un Bosniaque, victime de la violente manifestation de Banja Luka, étant mort des suites de ses blessures.

01-41572 (F) 180601 180601
0141572